

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

À LA UNE

DROIT COMMUN

Société mère dirigeante de la filiale : quelles responsabilités pénales en cas d'infraction ? → PAGE 4

Nicolas BARGUE

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Cumul d'un contrat de travail et de la présidence d'une SAS → PAGE 14

Bruno DONDERO

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

Pour soutenir un abus de majorité encore faut-il s'être opposé ! → PAGE 22

Elsa GUÉGAN

DOCTRINE

Identification des actionnaires et droits des actionnaires des sociétés cotées : dernière pierre de l'édifice → PAGE 55

Arnaud REYGROBELLET

Direction scientifique

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Comité scientifique

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Alain COURET,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Jean-Jacques DAIGRE,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Reinhard DAMMANN,
avocat au barreau de Paris

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Dominique LEDOUBLE,
expert financier

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Daniel LEPELTIER,
docteur en droit

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Catherine MAISON BLANCHE,
senior consultant, Allen & Overy LLP

Hugues MATHEZ,
avocat associé, cabinet White & Case

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Arnaud REYGROBELLET,
professeur à l'université Paris Nanterre

Xavier VAMPARYS,
directeur juridique corporate, CNP Assurances

Daniel VILLEY,
avocat associé, cabinet Villey Girard Grolleaud AARPI

Comité de rédaction

Droit commun

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Hugo BARBIER,
professeur à Aix-Marseille université

Edmond SCHLUMBERGER,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Sociétés par actions

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Antoine GAUDEMET,
professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Sociétés de personnes et autres groupements

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Philippe DUPICHOT,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Caroline COUPET,
professeure à l'université Paris-Panthéon-Assas

Audit et contrôle des comptes

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Fusions acquisitions

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Restructuration des sociétés en difficulté

Eva MOUIAL-BASSILANA,
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Irina PARACHKÉVOVA-RACINE,
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Le Bulletin Joly Sociétés peut désormais être cité de la façon suivante : BJS nov. 2021, n° BJS200o7.
Le numéro de type BJS200o7 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement
l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication Bruno VERGÉ

Directrice générale déléguée Emmanuelle FILIBERTI

Rédactrice en chef Audrey FAUSSURIER (audrey.faussurier@lextenso.fr)

Rédactrice Perrine SCHOLER (perrine.scholer@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0427 T 82874 • ISSN 1285-0888

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue

sur des papiers produits en France et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 287 g éq. CO₂

Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • abonnements@lextenso.fr

Abonnement France 2022 : 435 € HT - Abonnement étranger 2022 : 478,50 €

Prix au numéro France : 48 € HT - Prix au numéro étranger : 53 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

DROIT COMMUN

- BJS201j9 • **Société mère dirigeante de la filiale : quelles responsabilités pénales en cas d'infraction ?** 4
Nicolas BARGUE – Cass. crim., 21 juin 2022, n° 20-86857, FS–B
- BJS201j7 • **La preuve du caractère intentionnel de la réticence dolosive lors de la cession de droits sociaux** 6
Thibaut MASSART – Cass. com., 21 avr. 2022, n° 20-12846, F–D
- BJS201i3 • **Sanction de l'inexécution d'un porte-fort consenti à l'occasion d'une cession de droits sociaux** 9
Guillaume GRUNDELER – Cass. com., 25 mai 2022, n° 20-18666, F–D

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

- BJS201j2 • **De quelques aspects processuels de l'action *ut singuli* exercée par un actionnaire** 12
Thierry FAVARIO – CA Lyon, 3^e ch. A, 16 juin 2022, n° 19/01561
- BJS201i8 • **Cumul d'un contrat de travail et de la présidence d'une SAS** 14
Bruno DONDERO – CA Grenoble, ch. soc. B., 16 juin 2022, n° 19/05117
- BJS201j6 • **Cautionnement du dirigeant associé de SAS et cessation de fonctions : libération et substitution** 17
Pierre-Louis PÉRIN et Mary SERHAL – CA Versailles, 13^e ch., 8 mars 2022, n° 21/02534

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

- BJS201j1 • **Juste motif et loyauté lors de la révocation du gérant de SARL : principes et illustrations** 19
Bernard SAINTOURENS – CA Reims, 1^{re} ch. civ., 14 juin 2022, n° 20/01366
- BJS201i1 • **Pour soutenir un abus de majorité encore faut-il s'être opposé !** 22
Elsa GUÉGAN – CA Rouen, ch. civ. et com., 19 mai 2022, n° 20/03002
- BJS201k2 • **SELARL : participer n'est pas voter** 24
Arnaud REYGROBELLET – Cass. com., 21 avr. 2022, nos 20-20619 et 21-10355, F–D
- BJS201j5 • **Pas de synonymie entre divorce et mésentente bloquante entre associés** 29
Jean-François BARBIÈRI – CA Rennes, 3^e ch. com., 28 juin 2022, n° 20/02742
- BJS201k5 • **L'assemblée de révision** 31
Bruno DONDERO – Cass. 3^e civ., 6 avr. 2022, n° 20-21861, F–D
- BJS201j4 • **Expertise *in futurum*: quand l'intérêt et le motif légitime se confondent avec la qualité** 34
Guilhem GIL – CA Nîmes, 4^e ch. com., 29 juin 2022, n° 22/00384

FUSIONS ACQUISITIONS

- BJS201i7 • **L'ingénierie juridique sauvée de la fraude** 37
Bruno DONDERO – Cass. com., 25 mai 2022, n° 19-24470, F-D
- BJS201i4 • **Dissolution-confusion et actes de procédure** 40
Bruno DONDERO – CA Rouen, ch. soc., 16 juin 2022, n° 19/03806

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

- BJS201i2 • **Responsabilité pour insuffisance d'actif et faillite personnelle d'un dirigeant de droit et de fait** 42
Nadège JULLIAN – CA Lyon, 3^e ch. A, 25 mai 2022, n° 20/02856
- BJS201i6 • **Insuffisance d'actif et faillite personnelle : rappel des fondamentaux** 44
Bastien BRIGNON – CA Nîmes, 4^e ch. com., 15 juin 2022, n° 21/04217

CHRONIQUE

- BJS201k8 • **Droit international et européen des sociétés** 46
sous la direction de **Michel MENJUCQ**

DOCTRINE

- BJS201j8 • **Identification des actionnaires et droits des actionnaires des sociétés cotées : dernière pierre de l'édifice** 55
Arnaud REYGROBELLET